



Rapporteur : M. COULOMBEL

50467

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Fourniture d'une solution de gestion des recrutements au Département d'Ille-et-Vilaine maintenance et prestations

Le 24 février 2025 à 15h28, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme ABADIE (pas de pouvoir donné), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h13

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le logiciel de gestion des recrutements, NUAGE, dont dispose la direction des Ressources humaines, a été acquis en 2013 auprès de la société SEPTTEO (anciennement FOEDERIS). Ce logiciel permet la gestion du processus de recrutement de la collectivité. Cet outil couvre l'expression du besoin en recrutement par les services, puis les étapes de publication des offres d'emploi en ligne, de réception des candidatures et la gestion des jurys.

Le logiciel NUAGE ne sera plus maintenu dans sa version actuelle à compter du 21 avril 2026 par l'éditeur et un nouveau logiciel sera commercialisé. Par conséquent, le Département remet en concurrence les différents partenaires afin d'acquérir une nouvelle solution.

Après une étude des modèles économiques proposés par les éditeurs de solution de gestion des recrutements, il est décidé que la consultation fasse l'objet d'une base et de deux variantes :

- Base : acquisition de licences qui seront hébergées sur le système d'information du Département ;
- Variante 1 : acquisition de licences qui seront hébergées par le titulaire ;
- Variante 2 : abonnement à un service logiciel hébergé par le titulaire (SaaS).

L'estimation du contrat est la suivante (montant en euros HT) :

Prestations	Base	Variante 1	Variante 2
Initialisation et cadrage	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Installation de la solution	40 000,00	-	-
Acquisition de licences	119 000,00	119 000,00	-
Mise à disposition de la solution	-	45 000,00	-
Hébergement	-	23 000,00	-
Abonnement au service	-	-	197 000,00
Transfert de compétences, formation, information	12 000,00	12 000,00	12 000,00
Maintenance	48 000,00	48 000,00	-
Prestations complémentaires : • Assistance technique, • Assistance fonctionnelle,	9 000,00	9 000,00	9 000,00

• Expert, Accompagnement			
Réversibilité	10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAUX	242 000,00	270 000,00	232 000,00

Au vu de l'estimation, la forme du futur contrat sera un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 270 000 euros HT sur 4 ans.

La durée du contrat est d'un an reconductible trois fois un an sans qu'elle ne puisse dépasser quatre ans.

En fonctionnement, les crédits seront prévus, sur l'enveloppe NUMEF0022024, sur les imputations suivantes :

Imputations	Libellés	Base	Variante 1	Variante 2
011.020.611 – P631	Prestation de service	28 500,00	63 500,00	42 000,00
011.020.6156 – P631	Maintenance	24 000,00	24 000,00	
011.020.6184 – P631	Versements à des organismes de formation	-	-	12 000,00
65.020.65818 – P631	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires - Autres	-	23 000,00	216 000,00
	TOTAUX	52 500,00	110 500,00	270 000,00

Pour un montant total maximum de :

- Base : 52 500 euros HT sur 4 ans sur le BP 2025 et budgets suivants ;
- Variante 1 : 110 500 euros HT sur 4 ans sur le BP 2025 et budgets suivants ;
- Variante 2 : 270 00 euros HT sur 4 ans sur le BP 2025 et budgets suivants.

En investissement, les crédits seront prévus sur l'enveloppe NUMEI0012024, sur l'imputation 20.020.2051 pour un montant total maximum de :

- Base : 217 500 euros HT sur 4 ans sur le BP 2025 et budgets suivants ;
- Variante 1 : 159 500 euros sur 4 ans sur le BP 2025 et budgets suivants.

Décide :

- d'autoriser le Président à lancer un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour un montant maximum de 270 000 euros HT sur 4 ans ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre correspondant avec l'opérateur économique désigné attributaire par la Commission d'appel d'offres.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 mars 2025
ID: CP20253062

Pour extrait conforme